

**Question orale d'Audrey LEBEAU-LIVE
et des élus du groupe « Un nouveau souffle pour le 14e - Paris au centre »
à la maire du 14e arrondissement**

au sujet du devenir du bâtiment de l'école 15 rue Antoine-Chantin

Madame la Maire,

Les équipes des écoles situées aux **15 et 22 rue Antoine-Chantin** vont fusionner et être regroupées sur le site du 22 rue Antoine-Chantin. Cette évolution pose naturellement la question du **devenir du bâtiment et des locaux de l'école du 15 rue Antoine-Chantin**.

Dans un arrondissement comme le 14e, où les besoins en équipements publics évoluent avec la démographie et les transformations du quartier, il nous semble essentiel de ne pas considérer le regroupement des écoles comme la disparition définitive de la vocation scolaire de ce site.

Le bâtiment du 15 rue Antoine-Chantin constitue en effet un **équipement public de proximité**, dont l'avenir doit être pensé dans l'intérêt des habitants et en tenant compte des besoins actuels et futurs du quartier.

Nous demandons notamment que soit préservée la **réversibilité du site**, afin que les locaux puissent, si l'évolution des effectifs scolaires ou les besoins du quartier le justifient, être à nouveau affectés à un usage scolaire et permettre **la réouverture d'une école au 15 rue Antoine-Chantin**.

Mais au-delà de la seule question de son affectation, nous estimons que le devenir de cet équipement public doit faire l'objet d'une **démarche véritablement participative**. Les habitants, parents d'élèves, associations, acteurs éducatifs et usagers du quartier doivent pouvoir contribuer à définir les usages qui pourraient être envisagés pour ce lieu, sans que la Ville arrête préalablement une destination définitive.

Madame la Maire, pouvez-vous nous préciser :

- Quelle affectation est aujourd'hui envisagée pour les locaux du **15 rue Antoine-Chantin** à l'issue du regroupement des deux écoles ?
- Si la Ville entend **garantir la réversibilité du site**, afin de préserver la possibilité d'y rouvrir une école si les besoins scolaires futurs le nécessitent ?
- Envisage-t-elle de mettre en place une **démarche de concertation et de co-construction avec les habitants et les acteurs du quartier** afin de déterminer collectivement le devenir de cet équipement public ?
- Quelles garanties seront prises pour que toute nouvelle utilisation du bâtiment demeure **compatible avec une éventuelle réaffectation scolaire à moyen ou long terme** ?
- Quel calendrier la Ville prévoit-elle pour cette réflexion et pour l'association des habitants à la définition du projet ?

Pour notre groupe, **la fusion des deux écoles ne doit pas conduire à perdre définitivement un équipement public**. Le site du 15 rue Antoine-Chantin doit rester un bien au service du quartier, et son avenir doit être construit avec les habitants, tout en **préservant la possibilité de redevenir une école demain si les besoins du 14e l'exigent**.